



2012-2013
RAPPORT ANNUEL



aappq

TABLE DES MATIÈRES

L'Association	1
Le bureau de direction	2
La direction	2
Priorités de l'année 2012-2013	2
Le mot de la présidente	3
Le mot de la directrice générale	4
Les comités	5
Le travail accompli	6
Les comités internes	6
Les comités externes (liaison)	10
Les autres activités	11
L'année en bref	13
Les publications	14
Les ressources	15
Les partenaires	16
Les états financiers	17
Rapport de mission d'examen	17
Résultats	18
Évolution des actifs nets	19
Bilan	20
Flux de trésorerie	21
Notes complémentaires	22
Crédits photographiques	27
Notes	28

association

SA NATURE

L'Association des Architectes en pratique privée du Québec est constituée en un syndicat professionnel, autorisé par l'Inspecteur général des institutions financières le 31 août 1977.

SES OBJECTIFS

- organiser en association et représenter les architectes en pratique privée du Québec;
- étudier, défendre et développer les intérêts économiques, sociaux et culturels de ses membres;
- promouvoir et développer l'utilisation des services de l'architecte en pratique privée au Québec ou ailleurs;
- promouvoir et développer le rôle de l'architecte en pratique privée dans la société québécoise;
- agir en tant qu'unité de négociation de manière à faire progresser les intérêts économiques, sociaux et culturels des architectes;
- diffuser des renseignements et informations touchant ces questions;
- établir et améliorer les conditions d'engagement des architectes;
- établir des relations avec l'industrie de la construction;
- fournir aux architectes en pratique privée des services leur permettant de pratiquer efficacement tant sur le plan professionnel que sur le plan administratif;
- représenter les architectes dans toute discussion ou négociation concernant leurs honoraires ou conditions de travail.

La juridiction de l'Association s'étend à tous les architectes directement ou indirectement concernés dans les objets ci haut énumérés.



direction

LES PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2012-2013

LE BUREAU DIRECTION

Les membres du bureau de direction et le territoire qu'ils représentent :

Sylvie Perrault, présidente	Grande région de Montréal (Montréal)
Réjean Savoie, vice-président	Grande région de Montréal (Montérégie)
Jacky Deschênes, secrétaire-trésorier	Québec
Raymond Gautier, directeur exécutif	Centre du Québec (Sherbrooke)
Stéphan Vigeant, directeur exécutif	Grande région de Montréal (Montréal)
Marc Laurendeau, président sortant	Grande région de Montréal (Montréal)
Louis Faucher, vice-président honoraire	Centre du Québec (Sherbrooke)
Suzanne Bergeron	Québec
Martin Brière	Grande région de Montréal (Montréal)
Richard A. Fortin	Grande région de Montréal (Laval)
Claude Fugère	Québec
Michel G. Langlois	Grande région de Montréal (Montréal)
François Mathieu	Croissant Nord-Est du Québec (Rimouski)
Jean-François Parent	Croissant Nord-Ouest du Québec (Mont-Tremblant)
Philippe St-Germain	Grande région de Montréal (Montréal)

PRIORITÉS DE L'ANNÉE 2012-2013

La restructuration de l'AAPPQ en fonction du mandat obtenu lors de l'Assemblée annuelle a déterminé l'ensemble des priorités de l'année ainsi que les actions à accomplir. Les priorités d'ordre structurel sont :

- la sélection d'une direction générale;
- l'embauche d'un soutien administratif permanent;
- le déménagement du bureau de la permanence;
- le lancement d'un nouveau site web.

D'autre part, les comités devront mettre l'accent sur les dossiers suivants :

- le dépôt d'une demande de révision du décret dans l'année;
- la planification d'un calendrier de formation et la préparation des formations en fonction des besoins des membres;

- le développement d'un cadre de gouvernance et plus précisément l'amorce d'une réflexion sur l'éthique entourant la profession d'architecte.

Il est également essentiel de recruter de nouveaux membres actifs afin de renouveler l'énergie du bureau de direction et de soutenir les comités dans leurs lourdes tâches. Néanmoins, il sera plus facile de faire le suivi des nombreux dossiers et du recrutement de bénévoles lorsque d'autres postes permanents seront créés à l'AAPPQ.

Les principales interventions et l'ensemble des réalisations des membres du bureau seront décrits dans le rapport d'activités.

présidente

MOT DE LA PRÉSIDENTE

Une année vient de se terminer avec son lot de changements prometteurs. Nouveaux locaux, nouvel effectif et nouveaux enjeux...

En décembre dernier, l'AAPPQ a emménagé dans de nouveaux locaux au 420 rue McGill, se joignant au Fond des Architectes et qui accueillera bientôt, le siège social de l'OAQ. Une superficie agrandie accompagnée de services partagés pour répondre aux exigences de nos actions.

Suite à un processus de recrutement encadré, nous avons engagé Mme Catherine Émond pour le poste de directrice générale. Cette nouvelle nomination nous permettra d'accroître notre présence sur la scène politique, culturelle et académique afin de mener à terme les objectifs que nous nous sommes fixés.

L'année 2013, marquée par la présence quotidienne de la Commission Charbonneau, nous a donné une opportunité remarquable de faire connaître notre position quant à l'importance de la participation de l'architecte dans l'élaboration de solutions visant une architecture de qualité. Le mémoire de l'Association des Architectes en pratique privées du Québec a été déposé en début septembre au Secrétariat du Conseil du Trésor. Il est disponible via notre nouveau site internet.

Inspiré de la mobilisation de certains confrères lors des revendications d'équité lors d'appels d'offres notamment avec l'Université de Montréal en automne 2012, une nouvelle ardeur nous anime dans la poursuite d'une réflexion sur le rôle de l'architecte dans la société, le rôle de l'AAPPQ comme agent économique, comme promoteur d'une architecture de qualité par le biais de conditions contractuelles visant l'excellence plutôt que le nivellement par le bas.

J'aimerais souligner la persévérance des membres de la permanence vers l'élimination des clauses abusives lors d'appels d'offres. Nous agissons promptement à signaler notre présence et informer, voire éduquer les intervenants impliqués dans la présentation de clauses abusives. Nous comptons sur vous pour nous communiquer toute clause abusive.

À cette époque de l'année, je saisis l'opportunité de vous inviter à « surfer » sur notre nouveau site web. Lancé à la mi-octobre 2013, l'objectif ultime de ce site web et non le moindre est de devenir l'accompagnateur quotidien de nos membres dans l'exercice de leur pratique. Son lancement se fera en deux temps...

En terminant, je tiens à souligner le travail remarquable de notre permanence c'est-à-dire, en commençant par notre directrice générale Catherine Émond, Sylvie Beaucage, Eve-Lyne Busque et Charline Lijun Cui qui n'ont ménagé aucun effort pour répondre aux questions des membres et du public au quotidien tout en assurant le déroulement des opérations nécessaires au bon fonctionnement de l'Association incluant la coordination des comités et l'organisation des activités spéciales. Je tiens également à remercier les membres bénévoles du bureau de direction qui ont œuvré au sein des différents comités, et qui ont encore fait preuve de leur dévouement à la défense, à la promotion et au développement de notre profession.



La présidente,

Sylvie Perrault architecte,
MOAQ, PA LEED

directrice

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

Les travaux de la Commission Charbonneau donnent lieu à une profonde remise en question de la façon dont sont gérés les projets publics de construction au Québec.

De plus, le mode actuel d'attribution de contrats gouvernementaux constitue une entrave sérieuse à une architecture de qualité et menace l'avenir même de la profession d'architecte, ce qui, à terme, risque d'affaiblir significativement l'identité culturelle québécoise.

L'AAPPQ travaille donc sans relâche à soutenir, à promouvoir et à valoriser l'expertise des professionnels tout en soulignant la responsabilité gouvernementale dans le processus d'une conception de qualité.

Ainsi, dans la dernière année, l'AAPPQ s'est donnée comme mission de devenir un agent économique majeur, notamment en faisant œuvre pédagogique et en illustrant comment un patrimoine bâti de qualité et une planification urbaine d'excellence peuvent faire avancer le Québec.

À l'AAPPQ, nous sommes d'avis qu'une meilleure considération du travail de l'architecte passe certes, par une pondération plus juste de ses honoraires, mais aussi, par la valorisation de ses recommandations et de ses observations. Nous demeurons convaincus que la livraison des petits et grands projets en serait avantagée.

À l'aide de divers outils argumentaires dont nous nous sommes dotés au cours des derniers mois, nous démontrons combien l'architecture d'excellence est le gage d'une meilleure qualité de vie pour l'ensemble de notre société. Nous encouragerons également nos décideurs publics à miser sur des projets architecturaux audacieux qui reposent sur l'innovation, tant au niveau du design, de la conception que dans la réalisation en mettant en valeur toute la créativité et l'expertise d'ici.

Ainsi, notre première action demeure de réclamer l'amélioration des conditions contractuelles de nos membres, mais nous insistons désormais également sur le fait que nos revendications permettraient de

produire une conception architecturale de qualité, riche et à la pointe de la technologie tout en valorisant des conditions de pratique dignes de l'expertise de nos membres.

Cela représente, à notre avis, la clé du succès vers des projets architecturaux pérennes et à la hauteur du talent d'ici.

En vous souhaitant toute la prospérité à laquelle vous aspirez.



A handwritten signature in dark ink, which appears to read 'C. Émond'. The signature is fluid and cursive.

Catherine Émond
Directrice générale



comité

LES COMITÉS

COMITÉS INTERNES

Comité planification stratégique
Engagement des architectes et pratiques professionnelles
CCU
Répertoire
Promotion et communication
Formation
Contrat tarif
Droits d'auteur et titre réservé

COMITÉS EXTERNES

Liaison Mission Design
Liaison AICQ-comité bâtiment
Liaison Fonds des architectes
Liaison ADUQ

LES COMITÉS INTERNES

Comité planification stratégique (Sylvie Perrault, Réjean Savoie, Jacky Deschênes, Raymond Gautier et Stéphane Vigeant)

Pendant l'année 2013, le comité, principalement composé du comité exécutif et de la directrice générale, s'est réuni à plusieurs reprises afin de prendre les décisions qui s'imposent pour assurer le bon fonctionnement de l'Association et mettre en œuvre les démarches requises à la concrétisation de ses objectifs.

L'année 2013 est marquée par plusieurs changements issus des engagements pris au cours de l'année 2012. Soulignons l'entrée en poste d'une nouvelle direction générale, qui a engendré une restructuration des effectifs de la permanence. Répondant à notre objectif de nous doter d'un cadre de gouvernance au sein de l'AAPPQ, un mandat a été donné à l'Institut de la Gouvernance des Organisations publiques et privées qui a amorcé avec les membres du bureau de direction, une réflexion sur une gouvernance plus adaptée aux enjeux actuels. Parmi les décisions importantes, notons aussi la décision d'accorder des mandats à des firmes spécialisées dans le but premier de déposer le mémoire de l'AAPPQ dans le cadre de la consultation du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec sur les règles et pratiques des organismes publics en matière contractuelle. Et finalement, l'amorce d'une réflexion sur la place de l'architecte dans notre société par le biais de mandats à des firmes de développement stratégique et de communication.

Comité engagement des architectes et pratiques professionnelles (Alain Fournier, Jacques Bélanger, Marc Laurendeau, Martin Brière, François Mathieu, Richard Fortin, Raymond Gautier, Jean-François Parent)

Les dossiers reçus ont été nombreux. La plupart ont dû être traités de manière urgente. Comme à l'habitude, l'Association intervient en « pompier » pour dénoncer et faire changer des clauses abusives au sein des appels d'offres, contrares aux dispositions des lois (Loi 17, Code de déontologie, etc.) ou contrares aux

pratiques professionnelles reconnues. Cette année, la multiplication de demandes de cautionnement pour garantir à la fois la soumission, mais aussi l'exécution des mandats s'est propagée dans les municipalités des régions. Nous avons obtenu gain de cause à la majorité de nos interventions sur ce point. Retrait des demandes d'accréditations ISO, changement de classification de bâtiment pour la méthode à pourcentage du Décret, demande de vérification de conformité d'adjudication de contrat, respect de droits d'auteur puis obligation de payer la majoration prévue au Décret pour l'administration des contrats de construction, sont les interventions principales qui nous ont occupés.

La révision du décret des honoraires des architectes se fait encore attendre. Des contacts préparatoires et échanges de documents (Mémoire de l'AAPPQ) ont eu lieu entre les représentants du Secrétariat du Conseil du trésor et l'Association. Le mémoire a été déposé dans le cadre de la Consultation du Secrétariat du Conseil du Trésor du Québec sur les règles et pratiques des organismes publics en matière contractuelle.

Voici les recommandations de l'AAPPQ transmises via ledit mémoire :

1. Réviser le décret gouvernemental – l'actualiser aux valeurs et aux pratiques d'aujourd'hui;
2. Toujours adopter le principe des appels d'offres de services professionnels sans prix pour les architectes; opter plutôt sur une formule basée sur le curriculum et le portfolio;
3. Soumettre les municipalités aux mêmes modalités d'appels d'offres, notamment en les obligeant à respecter les honoraires d'architectes prévus au décret gouvernemental;
4. Uniformiser les pratiques contractuelles pour l'ensemble des agences gouvernementales, notamment par le biais d'un contrat-type propre à l'architecture;
5. S'assurer que tous les comités de sélection soient obligatoirement composés d'au moins un architecte actif;
6. Mettre en place une structure d'attribution de



accompli

mandats qui permet une vision continue de l'architecte, depuis la planification, la conception, la coordination jusqu'à la surveillance; bref, ne plus morceler les mandats en architecture;

7. Exclure définitivement l'étape de la conception architecturale de la formule PPP;
8. Favoriser le plus possible l'émergence de nouveaux talents en élaborant une politique de concours d'architecture;
9. Se doter de mécanismes qui favorisent le recours au talent local pour les projets en région.

La révision du décret constitue toujours un dossier majeur pour l'Association, dont les effets se feront sentir pour les prochaines décennies. La négociation doit s'appuyer sur un solide argumentaire (faits, statistiques, etc.) et une stratégie de diffusion efficace. L'Association continue de développer sa stratégie d'intervention.

Sur la foi de nombreuses plaintes de ses membres concernant l'approche et le cadre contractuel de l'Université de Montréal, l'Association a entrepris des discussions avec la Direction des immeubles pour clarifier les enjeux, éliminer les irritants contractuels et promouvoir un processus transparent. Une table de discussion reste à mettre sur pied pour poursuivre cette relation naissante en vue de l'important portefeuille que représente le campus Outremont.

Comité aviseur — Un comité a été créé et y participent de façon active une vingtaine de firmes d'architectes. Les réunions, au nombre de trois jusqu'à présent, ont été initiées par le Comité engagement de l'AAPPQ. Elles ont pour objet d'assurer un suivi de l'application de la sélection basée sur les compétences, de la pratique basée sur la qualité et de récents projets de règlements des institutions publiques pour la gestion des infrastructures. Les sujets couverts traitent entre autres, de l'ajustement du Décret, de la question municipale, de la planification stratégique à adopter et des enjeux issus des nouveaux modes de réalisation. La directrice générale a présenté une approche stratégique tenant compte du contexte socio-politique actuel avec la révision du décret comme

objectif ultime. Cette approche vise à établir la crédibilité de l'association et à replacer l'architecte au centre du projet d'architecture. Elle comprend le positionnement de l'association comme groupe d'intérêt, la validation de l'argumentaire et sa diffusion appuyée par un plan de communication d'influence visant toutes les strates de la société: le grand public, les médias, les fonctionnaires et les décideurs politiques, les donneurs d'ouvrages et les gestionnaires de projets. La première phase, de cette approche stratégique, déployée sur 18 mois, requiert des investissements qui ont été présentés en 4 points: positionnement (gouvernance et planification stratégique); validation (recherche et analyse); appui juridique; et diffusion (plan de communication, panels et présentations et outils promotionnels). Le budget est recommandé par le comité et subséquemment accepté par le CA. Étant donné la situation financière de l'association, les membres du comité aviseur ont convenu de cotiser une contribution volontaire extraordinaire pour couvrir les frais initiaux.

Comité CCU (Stéphan Vigeant, Suzanne Bergeron, Jean-François Parent)

L'année dernière, les architectes ont été nombreux à répondre à un sondage sur la structure politique et règlementaire des CCU dans leur pratique de tous les jours.

Une deuxième phase fut lancée afin de documenter une série de cas types, cette étape est toujours en cours en vue de déterminer le plan d'intervention approprié.

En parallèle, une nouvelle obligation pour les architectes de s'inscrire au registre des lobbyistes dans la relation avec les villes dans la foulée de la Commission Charbonneau est une préoccupation que l'association s'engage à suivre dans les prochains mois.

Comité répertoire (Suzanne Bergeron, Sylvie Perrault, Sylvie Beaucage, boucan! représenté par Marie-France Dufault)

En 2013, après deux ans de révision du répertoire quant à sa signature plus représentative d'une

travail

LE TRAVAIL ACCOMPLI

association professionnelle accomplie, le comité s'est donné comme mission de revoir le contenu, et ce, dans un but d'arrimage avec l'implantation du site web en cours d'élaboration.

Les préoccupations de l'association quant à la volonté de maintenir et même de bonifier l'apport économique découlant de son partenariat avec les fournisseurs annonceurs guident également la refonte. Les objectifs du comité se poursuivent dans sa volonté que le graphisme du Manuel soit le fil conducteur de l'ensemble des publications de l'année en cours, que la consultation du répertoire soit facile et rapide dans la recherche d'un architecte ou d'un fournisseur dans leurs champs d'expertise respectifs et, surtout, que les services professionnels et réalisations des membres soient mis en valeur.

Comité promotion / communication (Sylvie Perrault, Richard A. Fortin, Raymond Gautier, Michel G. Langlois, Stéphan Vigeant)

Le travail accompli en 2013 poursuit notre objectif d'amélioration de la communication avec nos membres. Notre accomplissement : l'homogénéité de nos supports de communication; le lancement de notre site web; des sondages afin d'actualiser les besoins de nos membres. Nos objectifs cette année : intégrer dans nos priorités les besoins de nos membres; mettre en marche un programme de communication vers nos membres à travers la province.

Les sous-comités site web; forum et tournée d'information aux membres ont travaillé cette année dans le but d'actualiser les besoins premiers de nos membres et d'évaluer la présence de l'Association auprès de ses membres. Les résultats : un besoin urgent de faciliter la diffusion d'informations auprès de nos membres, du même coup réduire l'isolement dans la pratique; rejoindre les non-membres et éduquer le public sur la mission de l'Association.

Premier pas franchi : le lancement de la première étape de notre nouveau site web, véritable portail d'information favorisant l'accès à nos partenaires, facilitant l'accès aux

opportunités de formation offerte et finalement première vitrine de diffusion de la qualité du travail accompli par l'ensemble de nos membres. Finalement, le retour des *infolettres* informant de nos efforts quotidiens permet à vous chers membres d'évaluer le travail accompli.

Deuxième étape prévue dans le courant de la prochaine année :

- intégrer un module permettant la création de mini sites web pour les membres;
- diffuser un calendrier annuel de formation;
- offrir plus d'outils de gestion;
- revisiter le concept de notre répertoire.

Comité de formation (Martin Brière, Michel Langlois, Philippe St-Germain et Stéphan Vigeant)

Au cours de l'année, le comité a pris le temps de revoir les principes et les lignes directrices qui gouvernent la mise sur pied des formations au sein de l'AAPPQ. En parallèle, le comité a entamé des discussions avec différents joueurs et intervenants de l'industrie, afin d'initier des partenariats.

L'actualité a tenu le comité de formation en alerte au cours de cette année « mémorable ». L'arrivée de nouvelles lois, les effets de la politique sur notre pratique, de nouvelles possibilités suite aux incorporations dont nous commençons à voir les effets sur notre pratique, les concours et les dossiers de la RBQ, etc. - pour ne nommer que ces événements - ont orienté nos actions.

Ainsi, notre premier volet fut celui de valider les traces du passé de ce comité, d'en revoir les objectifs et d'en tracer de nouveaux et/ou d'en préciser certains.

Le second volet a été d'entamer une série de rencontres avec les intervenants.

Le troisième volet fut de voir comment intégrer les faits de l'actualité dans nos formations, mais plus encore, de promouvoir les outils pour les architectes en pratique privée, face à ces nouveaux défis.



accompli

Ainsi, 4 grands thèmes ont été repérés :

- les réglementations et lois;
- le contrôle de qualité et outils techniques de travail;
- l'incorporation, consortium et règles administratives des bureaux;
- l'actualité et les défis de l'avenir.

Le contrôle de la qualité dans les bureaux, des plans, des devis, etc.; les suites de l'incorporation avec notre partenaire, la Financière; le dépôt des dossiers à la RBQ; la loi 47; l'intégration du CNPI dans la CCQ ainsi que l'intégration de formations avec le Fonds des architectes pour atténuer les poursuites ou simplement pour améliorer la reconnaissance de l'apport de l'architecte dans la société par une pratique plus saine sont autant de grands enjeux d'actualité qui selon nous devraient faire l'objet de futures formations.

Le coût des formations a aussi été discuté. Une brève analyse de nos coûts a été réalisée dans le but d'atténuer les écarts entre nous et les autres joueurs de l'industrie, mais aussi pour développer des stratégies de gains plus importants pour l'AAPPQ. Le but ultime serait donc de tendre à diminuer les apports des cotisations annuelles ou de les stabiliser.

En ce sens, plusieurs idées ont été lancées telles que : une carte de fidélité; organiser des formations qui pourraient attirer d'autres professionnels que les architectes; mettre en place des formations sur le WEB (en ligne). Ces dernières seraient disponibles à un bien meilleur prix et seraient accessibles de partout au Québec et pour un plus large auditoire.

D'entrée de jeux, il nous paraît donc opportun de préparer des formations progressives version 1.0, 1.1, 1.2, etc., et de développer une clientèle de plus en plus large. Les principaux objectifs étant de réduire les coûts des formations continues, de bonifier notre offre avec des formations de type «grand public», qui pourraient être annoncées dans les journaux, sur des capsules vidéo, sur internet... Ceci ayant pour effet de rejoindre et d'informer le grand public sur les rôles et avantages de l'architecte, aussi sur leur implication selon le type de projet, mais aussi

sur les relations entre les professionnels de l'industrie.

Dans cet esprit et en parallèle, un comité sur l'avenir de la pratique de la construction BIM est en place et travaille en collaboration avec l'AICQ pour organiser des formations BIM qui bientôt seront nécessaires et demandées par les donneurs d'ouvrages et l'industrie.

C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que nous terminons cette année du comité de formation et amorcerons celle à venir avec assiduité.

Comité contrat tarif (Jacky Deschênes)

La traduction du Contrat entre le Client et l'Architecte n'a malheureusement pu être complétée comme prévu dans l'année. La vérification légale de la traduction est en cours.

Comité droit d'auteur et titre réservé (Réjean Savoie)

L'AAPPQ répond régulièrement aux appels d'offres contenant des clauses abusives, dont celles sur le droit d'auteur des architectes. Ce sujet revient fréquemment compte tenu du nombre croissant de plaintes, concernant notamment l'obligation de remettre les DWG du projet au propriétaire. De plus en plus de donneurs d'ouvrage, dont la ville de Montréal, la ville de Mont-Saint-Hilaire et la Commission scolaire de Montréal, exigent que l'architecte cède tous ses droits d'auteur. Selon l'AAPPQ, ces clauses vont à l'encontre de l'esprit de la loi C32 portant sur les droits d'auteur. Ces dossiers, particulièrement surveillés cette année, continueront de l'être au cours de l'année 2014.

Parallèlement, l'AAPPQ travaille en collaboration avec l'OAQ sur la validation d'une convention d'utilisation restreinte (si possible) des dessins électroniques par les entrepreneurs généraux et les sous-traitants. En effet, il est important de ne pas remettre de plans DWG aux entrepreneurs compte tenu de toute la responsabilité inhérente à l'utilisation des dessins électroniques de l'architecte. En attendant, l'AAPPQ suggère à ses membres de ne pas concéder leurs DWG et de consulter un avocat dans le cas où il y aurait une forte pression de

travail

LE TRAVAIL ACCOMPLI

l'entrepreneur, du propriétaire, du gestionnaire de projet, etc., pour obtenir vos DWG.

Cette année aussi, l'AAPPQ continuera de suivre ces différents dossiers présentés par les membres de l'association. Parmi ces dossiers, il y a aussi celui concernant l'omission par certains journalistes de nommer l'architecte, concepteur du bâtiment qu'ils présentent dans leur article. Régulièrement, au nom de l'AAPPQ, Réjean Savoie communique avec des journalistes pour faire corriger des articles afin d'y ajouter le nom des architectes qui avait été oublié ou pour féliciter les autres journalistes qui y ont pensé. Nous continuerons, en 2013-2014, à informer et à inciter ces professionnels du monde journalistique à mentionner le nom de l'architecte lorsque leur article concerne un bâtiment en particulier.

LES COMITÉS EXTERNES

Liaison Mission Design (Sylvie Perrault)

Mission Design est une organisation à but non lucratif qui s'est donné la mission de stimuler la demande et l'appropriation du design en tant que composante de l'innovation et de la compétitivité dans les entreprises et les organisations publiques au Québec, en plus d'anticiper les grands courants mondiaux de manière à assurer le positionnement stratégique du design québécois à l'échelle nationale et internationale.

L'AAPPQ a assisté à quelques réunions et activités de Mission Design au cours de l'année et y est représentée par Sylvie Perrault. Cette organisation pourrait se révéler un partenaire stratégique utile pour la défense de plusieurs dossiers de notre Association. L'AAPPQ doit se doter des moyens de cultiver ces partenariats afin d'assurer son implication et un suivi soutenu.

Liaison AICQ – Comité bâtiment (Richard A. Fortin, Philippe St-Germain)

De façon ponctuelle, un délégué de l'Association,

siège au Comité Bâtiment de l'AICQ. L'implication de l'Association permet de traiter les dossiers connexes entre architectes et ingénieurs, de partager les expériences et connaître les stratégies établies par l'AICQ, et éventuellement de s'inspirer de leurs démarches. L'action de ce comité tout au long de l'année visait à :

- planifier des rencontres avec les principaux donneurs d'ouvrage en bâtiment;
- porter une réflexion sur les modes de réalisation des projets, les risques et la rémunération;
- connaître et influencer l'environnement légal et déontologique sur l'utilisation du BIM;
- identifier et éliminer des clauses abusives aux contrats.

L'AAPPQ par le biais de son délégué a été présente à diverses activités dont notamment au Grand Prix du génie-conseil québécois et à la journée annuelle de l'AICQ.

Liaison Fonds des architectes (Stéphan Vigeant)

Le Fonds des architectes poursuit dans leur nouvelle orientation concernant les services aux membres, de son ouverture à une plus grande collaboration avec l'Association. Le FDA a accru ses services en accentuant sa présence auprès des assurés, son écoute des besoins de la profession et en développant des outils utiles à la pratique. Ce changement d'attitude ouvre la porte à une meilleure collaboration en matière de circulation de l'information et de formations pour les membres. Stéphan Vigeant par son implication a su favoriser un rapprochement bénéfique et concrétiser ce partenariat prometteur.

Liaison ADUQ (Suzanne Bergeron, Martin Brière)

L'ADUQ est l'association du design urbain du Québec; celle-ci regroupe tous les professionnels intéressés par la promotion du design urbain comme outil d'analyse socio-économique du milieu bâti.

Une première rencontre AAPPQ/ADUQ avait pour objectif un rapprochement des deux associations pour



accompli

discuter des démarches à entreprendre quant à la reconnaissance de la formation universitaire en design urbain par les différents paliers décisionnels.

Malheureusement, l'ADUQ n'a pu donner suite à cette démarche préliminaire suite aux pressions de certains membres non-architectes. Une prochaine stratégie est à mettre sur pied afin de rassembler tous les détenteurs d'une maîtrise en design urbain.

AUTRES ACTIVITÉS

Programme Association d'assurance collective de l'AAPPQ

Depuis 1997, tous les Québécois doivent détenir une protection d'assurance médicaments. La régie d'assurance maladie du Québec (RAMQ) offre une couverture minimale pour laquelle les coûts ne cessent d'augmenter, tout en réduisant les bénéfices année après année. Le programme d'assurance collective de l'AAPPQ permet à ses membres d'adhérer à un régime complet, et ce à des coûts concurrentiels à ceux du régime du gouvernement.

Pour permettre à ses membres d'optimiser les coûts de leurs régimes d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec *Les conseillers en avantages sociaux SAGE inc.* Cette entente exclusive permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de frais réduits ainsi que d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins. Depuis le début de ce service, plusieurs membres ont réalisé d'importantes économies tout en ayant accès à des protections bonifiées.

L'AAPPQ et *Les conseillers en avantages sociaux SAGE inc.* développent constamment le programme auprès des membres afin que vous bénéficiiez d'économies importantes sur les coûts de vos régimes d'assurance collective et vous permettre de rester compétitif dans les avantages sociaux offerts à vos employés. Grâce à votre association, les entreprises possédant ou non un régime d'assurance collective ont accès à un programme à des coûts très avantageux.

Financière des professionnels

L'Association, est non seulement partenaire de cet important fonds d'investissement, mais est par surcroît actionnaire en tant que membre fondateur. Constituée à l'origine pour des professionnels non couverts par un programme de retraite et les membres de leurs familles, la Financière offre aujourd'hui aux professionnels du Québec des services en gestion privée, fonds d'investissement et planification financière. Il est important que les architectes se donnent la peine d'évaluer les avantages qu'offre ce fonds pour leurs REER et autres investissements. À titre d'information, les architectes (incluant conjoint et enfants) du Québec détiennent plus de 32 M\$ d'actif dans ce groupe de fonds. L'adresse du site Internet du Fonds des professionnels du Québec est : www.fpq.qc.ca.

Les solutions d'investissement sont orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, de plus, les frais de gestion et les honoraires sont parmi les plus bas au Canada. En ces temps de turbulences financières et économiques, il est plus que rassurant de pouvoir compter sur un groupe qui veille avec prudence sur les intérêts des professionnels.

travail

LE TRAVAIL ACCOMPLI

Références au public

Nous avons répondu à 260 appels du public au cours de l'année 2012-2013. L'Association recommande trois bureaux par appel. Seuls les architectes membres de l'AAPPQ sont recommandés lors de ces demandes. Conformément à la neuvième recommandation du Mémoire de l'AAPPQ, déposé dans le cadre de la Consultation du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec, nous nous sommes « dotés de mécanismes qui favorisent le recours au talent local pour les projets en région ».

En effet, pour circonscrire les firmes à proximité du lieu de l'ouvrage pour lequel les services sont requis, nous utilisons le code postal comme paramètre de tri aléatoire. Parmi les résultats, nous validons que les expertises et la nature des mandats demandés soient conformes à l'offre déclarée par la firme au moment du renouvellement de la cotisation.

L'AAPPQ s'assure que le client potentiel obtienne une réponse rapidement. Ces appels sont aussi l'occasion de répondre aux nombreuses questions du public sur la nature des services d'un architecte et d'exposer les avantages pour la réussite d'un projet de construction de s'allier les services de firmes qualifiés et détenant une expertise en lien direct avec la nature de votre projet. De surcroît, nous présentons à cette occasion les tarifs et le cadre contractuel recommandés par l'AAPPQ.

Fait à noter, l'Association a reçu une vingtaine de demandes pour trouver un architecte qui effectue des inspections ou encore de l'expertise légale. Aussi, nous avons reçu une cinquantaine de demandes de la part de directeurs de CPE lors de la dernière ouverture des bassins. Ces derniers opérant sous les recommandations administratives du Ministère de la Famille, demande à être orientées sur les modes de rémunérations de l'architecte.



accompli

L'ANNÉE EN BREF

2012 09 12	OAQ-Étude des nouveaux locaux	2013 05 16	Lancement du Manuel de référence 2013
2012 10 01	Aménagement des bureaux par SmithVigeant architectes	2013 05 15	Conférence Elles de la construction
2012 10 26	Reconduction des mandats des administrateurs et nomination de deux nouveaux administrateurs	2013 05 24	Avis juridique - La propriété intellectuelle des architectes
2012 12 01	Déménagement des bureaux de l'AAPPQ	2013 06 11	AICQ -À la croisée des possibles
2012 12 06	Sélection d'une présidente et nomination des membres du comité exécutif	2013 06 14	Congrès OAQ
2012 12 19	Umen démarre les travaux du site web	2012 06 14	Congrès Institut canadien des économistes en construction
2013 01 07	Entrée en poste de la directrice générale	2013 07 11	Focus group Rédaction du mémoire
2013 01 31	OAQ –connexion entre les directions générales	2013 07 17	Avis juridique - Assurabilité des membres, cadre contractuel UdeM
2013 02 21	ADUQ- reconnaissance de la formation universitaire en design urbain	2013 08 08	Tournoi de Golf OAQ
2013 02 21	Comité de sélections des projets – Manuel 2013	2013 08 09	Rencontre Direction RBQ : mesures différentes et les demandes d'interprétation
2013 02 22	16 ^e congrès CEGQ	2013 08 28	Révision du Mémoire par le comité engagement
2013 02 26	Consultation du Secrétariat du Conseil du trésor du Québec sur les règles et pratiques des organismes publics en matière contractuelle		
2013 03 08	Prévision budgétaire		
2013 03 19	AICQ Loi1		
2013 04 09	Conférence de presse – Portes ouvertes Design Montréal		
2013 04 25	Mission Design : Regroupement pour le nouveau pont Champlain		
2013 05 01	Démarrage du Comité Aviseur		
2013 05 03	Gala du président de l'APECQ		

LE MANUEL DE RÉFÉRENCE 2013

Le 16 mai dernier, les architectes ainsi que les partenaires et amis de l'Association des Architectes en pratique privée du Québec se sont réunis dans les jardins de l'hôtel Saint-Sulpice afin de célébrer le lancement du Manuel de référence de l'année 2013.

Au cours de la soirée, l'Association a décerné le titre de membre honorifique 2013 à madame Marie-Josée Lacroix. Commissaire au design, elle dirige le Bureau du design de la Ville de Montréal dont la mission est l'amélioration du design de la ville et l'affirmation de Montréal comme ville de design.

L'intérêt de Marie-Josée Lacroix pour le design comme vecteur de développement et de compétitivité des villes, l'amène à promouvoir, entre autres, l'innovation en architecture sur l'environnement bâti, à intensifier le travail de promotion et d'éducation, de même qu'à accélérer la mise en réseau à l'échelle internationale du design montréalais. Sa chaleureuse présence, son enthousiasme envers la profession d'architecte et ses encouragements ont conquis l'auditoire.

C'est grâce au financement de ses nombreux et fidèles partenaires que l'Association réussit à publier le Manuel de référence année après année. La présidente de l'AAPPQ, madame Sylvie Perrault a profité de l'occasion pour marquer leur présence et les remercier de cet inaltérable appui.

Cette année, le manuel propose une cuvée de projets extraordinaires. Colligées sous le thème du métal, des réalisations provenant de l'ensemble du Québec y sont montrées.

Le grand public peut se procurer un exemplaire gratuit du Manuel de référence en communiquant avec la permanence de l'AAPPQ. Il est également possible de le feuilleter virtuellement sur le site web de l'Association.



LES RESSOURCES BÉNÉVOLES

L'actif le plus important de l'AAPPQ demeure le travail bénévole des architectes membres du bureau de direction et des différents comités de travail pour la défense des intérêts de tous les architectes. Grâce à leur engagement, aux actions politiques entreprises à tous les paliers gouvernementaux ainsi qu'aux nombreuses interventions au service de la profession, l'Association fournit à ses membres un appui incontournable et une source d'information habile et précieuse.

L'Association invite quiconque souhaite piloter ou participer à des dossiers d'intérêt commun à nous manifester leur intérêt à participer aux différents comités actuels. Le bureau de direction cherche toujours à construire une banque de personnes ressources pour les activités de promotion de l'Association. N'hésitez pas à nous contacter si le cœur vous en dit!

LES RESSOURCES PERMANENTES

Avec la mise en place d'une direction générale s'est amorcée une restructuration des tâches de la permanence. À l'issue de cette restructuration évaluée en fonction des moyens financiers mis à sa disposition : une redéfinition des tâches des postes existants et la décision d'éliminer le poste de direction des communications et du développement; celui-ci étant fusionné avec le poste de la directrice générale. Depuis juin dernier, la permanence est occupée par Catherine Émond, directrice générale; Eve-Lyne Busque, chargée de projet au développement et analyste et finalement, Charline Lijun Cui à titre de secrétaire-réceptionniste. Nous voulons souligner le travail inestimable de Sylvie Beaucage et la remercier pour l'énergie qui a contribué au développement de l'association, et son dévouement à la cause qu'elle a défendu, au cours des trois années durant lesquelles elle a occupé successivement les postes de secrétaire de direction et de directrice des communications et développement.

N'hésitez pas à téléphoner à la permanence pour toute question ou information concernant la pratique ou les activités du bureau de direction.

partenaires

LES PARTENAIRES

Les entreprises suivantes sont membres *Partenaires* de l'Association. L'AAPPQ les remercie chaleureusement, car le succès de notre répertoire n'aurait pu être le même sans leur fidélité. Ils sont précieux, *encouragez-les!*

PLATINE Plus de 10 ans

Adhésifs Proma inc.
Arriscraft International inc.
Briques Hanson Limitée
Canam
Céragrès
Corflex
Financière des professionnels
Mapei Inc.
Olympia Tuiles + Pierres
Sico
Vaillancourt Toitures et gouttières sans joints
VicWest

OR Entre 7 et 10 ANS

Euclid Canada Inc.
Membranes Hydrotech Corp (Les)
Portes Lambton
Soprema inc.

ARGENT Entre 4 et 7 ANS

Association de la construction du Québec (ACQ)
Bolduc
Carrières Ducharme Inc. (Les)
Claude Barry R.C. Professionnelle Inc.
Constructo (Groupe)
Gamma Murs & Fenêtres International Inc.
Métal Sartigan Inc.
Norbec-Architectural
Permacon (Groupe)
Produits Daubois inc.
Roxul Inc.
Technorm inc.

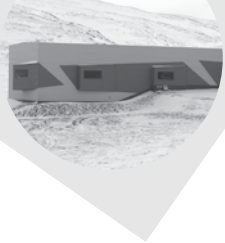
BRONZE Entre 2 et 3 ANS

Agences SYMO (Les)
Brampton Brick Limitée
Clôtures Oasis Inc. (Les)
Conseillers en avantages sociaux SAGE (Les)

EDP Éclairage - Contrôle
Fonds d'assurance des Architectes
Fransyl Limitée
Garland Canada
Institut de la maçonnerie du Québec
Matériaux Spécialisés Louiseville Inc.
NanaWalls - Cubo Inc. (Le Groupe)
Schluter Systems (Canada) Inc.
Solflex
Ventilation Maximum

Nouveaux

A & D Prévost
Acier Inoxy-Lab inc.
Alcora
Armstrong
Association Béton Québec
Association des entrepreneurs en maçonnerie du Québec (AEMQ)
Benjamin Moore
Bureau des soumissions déposées du Québec (BSDQ)
Conférence internationale de l'aluminium du Canada (CIAC)
Cie de Matériaux de construction BP Canada (La)
Corbec
Duchesne & Fils Ltée
FA Construction
Finitec
Geomap Bioclim
Iko
Interface
Kolostat
Métalec portes et cadres d'acier
Produits Alba inc.
Produits de bâtiment Royal
Qualum
SIPO Location de clôtures et palissades
Stein Monast



états financiers

31 AOÛT 2013

RAPPORT DE MISSION D'EXAMEN

Nous avons procédé à l'examen du bilan de l'**ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC** au 31 août 2013, ainsi que des états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. Notre examen a été réalisé conformément aux normes d'examen généralement reconnues du Canada et a donc consisté essentiellement en demandes d'informations, procédures analytiques et entretiens portant sur les informations qui nous ont été fournies par l'Association.

Un examen ne constitue pas un audit et, par conséquent, nous n'exprimons pas une opinion d'audit sur ces états financiers.

Au cours de notre examen, nous n'avons rien relevé qui nous porte à croire que ces états financiers ne sont pas conformes, dans tous leurs aspects significatifs, aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Nous attirons l'attention sur la note 3 des états financiers, qui explique que l'**ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC** a adopté les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif le 1^{er} septembre 2012, la date de transition étant le 1^{er} septembre 2011. Ces normes ont été appliquées rétrospectivement par la direction aux informations comparatives contenues dans ces états financiers, y compris les bilans au 31 août 2012 et au 1^{er} septembre 2011, et les états des résultats, de l'évolution de l'actif net et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé le 31 août 2012, ainsi que les informations connexes. Nous n'avons pas pour mission de faire rapport sur les informations comparatives retraitées, de sorte que celles-ci n'ont fait l'objet ni d'un audit ni d'un examen.

*Ref: Fabrice Gendron Beaudin Brisson s.e.n.c.r.l.*¹

Société de comptables professionnels agréés
Laval, le 3 octobre 2013

¹ Par Hugues Brisson, CPA auditeur, CA



états

RÉSULTATS

EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013



	2013 [\$]	2012 [\$]
PRODUITS		
Publication du répertoire	194 989	181 923
Lancement du répertoire	1 000	1 000
Cotisations	221 806	104 357
Ventes, envoi de documents et autres	1 789	646
Revenus de placements	1 509	1 785
Gains (pertes) non matérialisés sur les placements	213	[90]
Commandites	4 500	3 700
Formation continue	21 600	12 275
Emploi-Québec - Subvention salariale	9 808	-
	457 214	305 596
CHARGES		
Salaires et charges sociales	187 936	71 824
Publication du répertoire	106 244	112 765
Lancement du répertoire	12 794	8 051
Promotion	2 029	2 585
Frais de déplacements et de représentation	10 093	6 556
Télécommunications	53 847	3 850
Frais de bureau	19 070	6 731
Honoraires professionnels	84 234	12 743
Honoraires - Contrat tarif	2 418	4 397
Honoraires - Révision du décret	1 100	2 576
Secrétariat	4 884	7 567
Poste et messagerie	5 551	8 844
Loyer	22 156	12 690
Impression	9 504	9 590
Frais de réunions	10 691	8 142
Assurances	2 926	2 820
Formation	14 032	4 893
Projet comité CCU	-	2 775
Amortissement	8 060	1 298
Frais bancaires et autres	838	398
	558 407	291 095
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUIT SUR LES CHARGES	[101 193]	14 501

financiers

ÉVOLUTION DES ACTIFS NETS EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

	Investi en immobilisations corporelles [\$]	Non affecté [\$]	2013 Total [\$]	2012 Total [\$]
SOLDE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	4 321	245 254	249 575	235 164
	[8 060]	[93 133]	[101 193]	14 411
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges				
Investissements en immobilisations corporelles	<u>51 686</u>	<u>[51 686]</u>	<u>-</u>	<u>-</u>
SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u><u>47 947</u></u>	<u><u>100 435</u></u>	<u><u>148 382</u></u>	<u><u>249 575</u></u>

états

BILAN
AU 31 AOÛT 2013



	2013 [\$]	2012 [\$]
► ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	66 852	140 976
Placements temporaires (note 4)	59 224	117 594
Débiteurs (note 5)	55 510	10 152
Subventions à recevoir	9 808	-
Frais payés d'avance	3 052	2 474
	<u>194 446</u>	<u>271 196</u>
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note 6)	<u>63 609</u>	<u>4 321</u>
	<u><u>258 055</u></u>	<u><u>275 517</u></u>
► PASSIF		
À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus (note 7)	85 135	25 942
AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ (note 8)	<u>24 538</u>	-
ACTIFS NETS		
Investi en immobilisations corporelles	47 947	4 321
Non affecté	100 435	245 254
	<u>148 382</u>	<u>249 575</u>
	<u><u>258 055</u></u>	<u><u>275 517</u></u>

Pour le Conseil

ADMINISTRATEUR
Sylvie Perrault, présidente

ADMINISTRATEUR
Jacky Deschênes, trésorier

financiers

FLUX DE TRÉSORERIE EXERCICE TERMINÉ LE 31 AOÛT 2013

	2013 [\$]	2012 [\$]
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	[101 193]	14 501
Élément n'ayant aucune incidence sur les liquidités:		
Amortissement des immobilisations corporelles	8 060	1 298
Avantage incitatif - Loyer	8 876	-
Gain sur disposition de placements temporaires	[64]	-
	<u>[84 321]</u>	<u>15 799</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement		
Débiteurs	[45 358]	5 046
Subventions à recevoir	[9 808]	-
Frais payés d'avance	[578]	1 192
Créditeurs et frais courus	59 193	10 349
Revenus perçus d'avance	-	[567]
	<u>[80 872]</u>	<u>31 819</u>
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Disposition de placements	60 000	-
Acquisition de placements	[1 566]	[1 586]
Acquisition d'immobilisations corporelles	[60 949]	[794]
	<u>[2 515]</u>	<u>[2 380]</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	9 263	-
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE	[74 124]	29 439
ENCAISSE AU DÉBUT DE L'EXERCICE	140 976	111 537
ENCAISSE À LA FIN DE L'EXERCICE	<u>66 852</u>	<u>140 976</u>



1. STATUTS CONSTITUTIFS ET NATURE DES ACTIVITÉS

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC est un organisme qui a comme principal objet d'étudier, défendre, promouvoir et développer les intérêts économiques, sociaux éducatifs et moraux de ses membres. L'organisme est constitué depuis le 1^{er} octobre 1977 comme syndicat professionnel en vertu de la Loi sur les syndicats professionnels.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Les états financiers ont été dressés selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et comprennent les principales méthodes comptables suivantes :

Estimations de la direction

La préparation des états financiers, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, exige que la direction effectue des estimations et établisse des hypothèses qui touchent les montants des actifs et des passifs déclarés, la présentation des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers et le montant des produits et des charges pour la période visée. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir, si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées.

Les revenus provenant de la publication du répertoire sont constatés à titre de produits dans l'exercice pour lequel le répertoire est publié.

Les cotisations sont constatées à titre de produits dans l'exercice auquel elles se rapportent.

Instruments financiers

L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE DU QUÉBEC évalue initialement ses actifs et passifs financiers à la juste valeur. Il évalue ultérieurement tous ses actifs et passifs financiers au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués subséquemment au coût après amortissement se composent de l'encaisse, des subventions à recevoir et des débiteurs.

Les passifs financiers évalués au coût après amortissement se composent des créditeurs et frais courus.

2. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Flux de trésorerie

La politique de l'Association consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires et les placements temporaires dont l'échéance n'excède pas trois mois à partir de la date d'acquisition.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût. Elles sont amorties en fonction de leur durée de vie utile respective selon les méthodes, les taux et périodes indiqués ci-dessous.

	Méthodes	Taux / périodes
Mobilier de bureau	Dégressive	20%
Matériel informatique	Dégressive	30%
Améliorations locatives	Linéaire	66 mois (durée du bail)

3. NORMES COMPTABLES CANADIENNES POUR LES ORGANISMES SANS BUT LUCRATIF

Les présents états financiers sont les premiers états financiers dans lesquels l'organisme a appliqué les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

L'incidence de l'adoption de ces normes a été comptabilisée dans l'actif net à la date de transition soit le 1^{er} septembre 2011.

Exemption relativement à l'application initiale.

L'organisme a choisi d'évaluer tous ses Fonds communs détenus à la date de transition à la juste valeur.

Placements

Au 1^{er} septembre 2011, l'organisme a comptabilisé tous ses placements en Fonds communs à la juste valeur. Selon l'ancien référentiel, tous ces placements avaient été comptabilisés aussi à la juste valeur à titre d'actifs financiers disponibles à la vente et les gains latents étaient présentés directement à l'état de l'évolution de l'actif net. Ces gains non matérialisés sont maintenant comptabilisés aux résultats. Il n'y a donc aucun effet net ni sur les placements, ni sur l'actif net. Toutefois, ce changement a eu un effet à l'état des résultats. Pour l'exercice terminé le 31 août 2012 les pertes non matérialisées de 90 \$ ont été incluses dans les produits. Par conséquent, le solde des produits et l'excédent des produits sur les charges ont été diminués de 90 \$.

4. PLACEMENTS TEMPORAIRES

	2013 [\$]	2012 [\$]
Fonds mutuels (coût 58 065 \$, 2012 : 117 421 \$)	57 347	115 905
Actions d'une société publique (coût 263 \$)	1 877	1 689
	59 224	117 594

états

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 AOÛT 2013



5. DÉBITEURS

	<u>2013 [\$]</u>	<u>2012 [\$]</u>
Travaux - Améliorations locatives	10 650	-
Comptes clients	42 768	9 543
Taxes à la consommation	2 092	609
	<u>55 510</u>	<u>10 152</u>

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

		<u>2013 [\$]</u>	<u>2012 [\$]</u>
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette
Améliorations locatives	64 793	8 834	55 959
Matériel de bureau	15 104	10 912	4 192
Matériel informatique	5 591	2 133	3 458
	<u>85 488</u>	<u>21 879</u>	<u>63 609</u>
			<u>4 321</u>

7. CRÉDITEURS ET FRAIS COURUS

	<u>2013 [\$]</u>	<u>2012 [\$]</u>
Comptes fournisseurs	69 719	14 983
Salaires à payer	11 032	6 187
Sommes à remettre à l'état	4 384	4 772
	<u>85 135</u>	<u>25 942</u>

8. AVANTAGE INCITATIF REPORTÉ

Un avantage incitatif de 24 538 \$ sur les locaux loués, correspondant à des mois gratuits d'occupation d'espaces locatifs ainsi qu'à des améliorations locatives, a été comptabilisé dans le passif au 31 août 2013 et sera amorti sur 66 mois de façon linéaire. L'amortissement pour l'exercice terminé le 31 août 2013 est de 3 874 \$.

9. ENGAGEMENT CONTRACTUEL

L'organisme s'est engagé en vertu d'un bail, pour un local, échéant en mai 2018. Les loyers minimums futurs pour les cinq prochains exercices totalisent 115 460 \$ et s'établissent comme suit :

2014	22 065 \$
2015	23 273 \$
2016	24 482 \$
2017	25 691 \$
2018	19 949 \$

10. OPÉRATIONS ENTRE APPARENTÉS

L'Association a versé des allocations de déplacement de 3 500 \$ (2012 : 6 050 \$) à des administrateurs. Ces allocations sont incluses dans la dépense de Frais de déplacements et de représentation à l'état des résultats.

Aussi des honoraires totalisant 14 357 \$ ont été versés à un membre du conseil d'administration pour la gestion des travaux aux nouveaux locaux, suite au déménagement. La valeur des travaux s'est élevée à 64 793 \$ incluant les honoraires versés.

11. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

L'Association consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Elle effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'Association n'exige généralement pas de caution.

Pour les autres créances, l'Association évalue, de façon continue, les pertes probables et constitue une provision pour pertes en se fondant sur leur valeur de réalisation estimative.

L'Association minimise son risque de crédit en concluant des opérations avec un grand nombre de clients dans divers secteurs d'activités.

Risque de marché

Le risque de marché associé aux placements est modéré, ces actifs étant investis majoritairement dans des fonds de revenus.

12. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice précédent ont été reclassés afin de rendre leur présentation identique à celle de l'exercice courant.

13. BILAN D'OUVERTURE À LA DATE DE TRANSITION

1^{er} septembre
2011

► **ACTIF**

À COURT TERME

Encaisse	111 537
Placements temporaires	116 190
Débiteurs	15 198
Frais payés d'avance	3 666
	<u>246 591</u>

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

4 825

251 416

► **PASSIF**

À COURT TERME

Créditeurs et frais courus	15 593
Revenus perçus d'avance	567
	<u>16 160</u>

ACTIFS NETS

Investi en immobilisations corporelles	4 825
Non affecté	230 431
	<u>235 256</u>
	<u>251 416</u>



crédits

CRÉDITS PHOTOS

- P00** Batiment A / Groupe A / Crédit photo : Stéphane Groleau
- P02** Complexe Sportif Giffard / CCM²-CLC architectes / Crédit photo : Stéphane Groleau
- P05** Auditorium Regina Assumpta / Les Architectes Gagnier+Villeneuve / Crédit photo : Alain Vezina
- P07** Centre Formation Professionnelle Gabrielle-Rousseau / Anne Carrier Architecte + Poulin Architectes / Crédit photo : Benoît Lafrance
- P09** Usine de traitement des eaux de Lévis / STGM Architectes / Crédit photo : Stéphane Groleau
- P11** Édifice administratif Glaxo Smith Kline / Coarchitecture / Crédit photo : Stéphane Groleau
- P13** Scala Santa / Rayside | Labossière / Crédit photo : Saul Rosales
- P14** Centre d'Escalade Allez Up / Smith Vigeant architectes / Crédit photo : Daniel Smith
- P17** Piscine Salluit / FGMDA / Crédit photo : Alain Fournier
- P17** Bureau AAPPQ / Crédit photo : roymaj
- P17** Bureau AAPPQ / Crédit photo : roymaj
- P17** Bureau AAPPQ / Crédit photo : roymaj
- P17** Bureau AAPPQ / Crédit photo : roymaj
- P17** Vue Sud Ouest / Clinique des Troubles du Mouvement / Cohlmeier Architecture Limitée / Crédit photo : Cohlmeier Architecture Limitée
- P18** Institut universitaire en santé mentale Douglas / Barin Architecture & Design / Crédit photo : Peter Berra
- P20** CDF Sherbrooke / CCM² Architectes / Crédit photo : Stéphane Groleau
- P22** Passerelle de Cap-Rouge / ABCP / Crédit photo : ABCP
- P24** BD Diagnostic GeneOhm / NFOE / Crédit photo : Stéphane Brügger
- P27** 606 Cathcart / Ædifica / Crédit photo : Marc Cramer
- P28** BD Diagnostic GeneOhm / NFOE / Crédit photo : Stéphane Brügger

